



Schéma de Cohérence Territoriale de la CACEM

Projet d'Aménagement Stratégique

Document arrêté en Conseil Communautaire du 28 janvier 2026



SOMMAIRE

Préambule : Le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique	4
Les attendus du code de l'urbanisme et du code de l'environnement	4
La construction d'un projet politique partagé.....	4
La structure du document	4
Pilier 1 : Le défi de l'adaptation du territoire face au changement climatique.....	5
Pilier 2 : La construction des conditions du vivre-ensemble	6
1. Assurer la pérennité du socle environnemental et sa résilience face aux transitions qui s'annoncent	7
1. Préserver les socles paysagers et écologiques exceptionnels de la CACEM	8
2. Adapter les dynamiques d'aménagements aux capacités naturelles et environnementales, actuelles et futures ..	12
3. Un territoire qui tend vers une moindre dépendance énergétique et alimentaire	14
4. Anticiper les conséquences du changement climatique et sécuriser les personnes et les activités face aux risques naturels, littoraux, sanitaires, technologiques et aux nuisances	16

2. Organiser et renforcer le développement économique de la CACEM en s'appuyant sur des espaces-clés	19
1. Vers une économie diversifiée et mieux structurée	20
2. Une économie bleue et touristique à renforcer	23
3. Reconsidérer et bonifier le cadre urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants..	26
1. Une organisation urbaine de proximité, cohérente à l'échelle de la CACEM et plus durable	27
2. Des déplacements mieux organisés et plus sobres.....	31
3. Une offre de logements renouvelée et redynamisée	34
4. Une stratégie foncière à affirmer	36

Préambule : Le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique

Les attendus du code de l'urbanisme et du code de l'environnement

Art. L141-3 du Code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement.

Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et en mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

La construction d'un projet politique partagé

Le Projet d'Aménagement Stratégique constitue la feuille de route du projet politique des élus de la Communauté Agglomération Centre Martinique (CACEM). Il traduit l'expression de la vision politique des élus et constitue la clé de voûte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il fait le lien entre le diagnostic du territoire et le document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) dont les dispositions sont opposables et s'imposent dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanismes locaux (Plans Locaux d'Urbanisme) ainsi qu'à certaines autorisations d'urbanisme.

Le projet de territoire présenté dans ce document résulte d'un travail collectif mené par les élus de la CACEM et les partenaires lors de différents temps d'échanges (commissions, ateliers, COPIL, COTECH).

La structure du document

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) s'appuie sur une synthèse du diagnostic et des enjeux en annexe, ainsi que sur des éléments de contexte intégrés directement à ce document en début de chaque objectif. Il s'appuie sur deux piliers fondamentaux :

- Le défi du changement climatique et l'adaptation du territoire
- La construction des conditions du vivre ensemble

Il se décline ensuite autour de **3 axes** :

- Assurer la pérennité du socle environnemental et sa résilience face aux transitions qui s'annoncent
- Organiser et renforcer le développement économique de la CACEM en s'appuyant sur des espaces-clés
- Reconsidérer et bonifier le cadre urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants

Des cartes de synthèse sont intégrées. Ces cartes n'ont pas de valeur prescriptive. Elles sont présentes à titre informatif afin de venir illustrer spatialement les orientations du PAS.

Pilier 1 : Le défi de l'adaptation du territoire face au changement climatique

En 2023, le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit à l'échelle mondiale une augmentation des températures d'au moins 1,5°C à horizon 2030. Dans la Caraïbes, une augmentation de +0,7°C a déjà été mesurée depuis 1960. Avec ce réchauffement climatique, les risques s'aggravent et les Outre-Mer sont en première ligne face aux multiples menaces. La lutte au face changement climatique devient alors un véritable défi à relever, vital pour les populations et les activités des territoires.

La CACEM n'échappe pas à ces menaces. Parmi les principales incidences, l'accentuation des phénomènes climatiques extrêmes, tant de leurs fréquences que de leur intensité, avec le dérèglement climatique en particulier sur le littoral :

- Trois communes sont directement concernées par le recul du trait de côte, avec 25km de linéaire côtier - Schoelcher est d'ores et déjà inscrit dans le décret relatif au recul du Trait de côte¹.
- Dès 2050, la plupart des mangroves seront affectées, ainsi qu'une partie de l'aéroport international Aimé Césaire et la pointe des Carrières où se situe le Grand port maritime de Martinique,
- A l'horizon 2100, les communes de Schoelcher, du Lamentin et de Fort-de-France, seront fortement impactées par des intrusions marines liées au changement climatique
- A l'horizon 2150, la hausse du niveau de la mer affectera plus fortement des secteurs stratégiques du territoire : le centre-ville et

le port de Fort-de-France, l'aéroport international Aimé Césaire, les zones d'activités de la Lézarde et de Mangles, des équipements majeurs tels que la station d'épuration de Fort-de-France ou l'usine de traitement de l'eau potable.

Avec un approvisionnement alimentaire qui dépend à 87% des importations et une agriculture locale tournée vers l'exportation, la résilience du territoire martiniquais et donc de la CACEM représente un autre enjeu fondamental. La préservation et la gestion de la ressource en eau sera également un défi majeur pour l'avenir du territoire de la CACEM, amplifié qui plus est par le dérèglement climatique.

La construction d'une stratégie territoriale résiliente face au changement climatique doit être anticipée à l'échelle de la CACEM. L'objectif est double : adapter le territoire sur le court terme tout en anticipant, par les choix de développement et les actions mises en œuvre, les conséquences du changement climatique pour les générations futures en amorçant des transitions économiques, démographiques, agricoles, et énergétiques.

Ce pilier transversal, se décline au sein des 3 axes du PAS, depuis le respect et la mise en valeur de la qualité des espaces urbains et naturels, en passant par les paysages, la gestion économe de l'espace, la prise en compte des risques, les transitions énergétiques et l'agriculture notamment.

¹¹¹ Décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique

d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral

Pilier 2 : La construction des conditions du vivre-ensemble

Le SCoT vise à créer les conditions pour une cohabitation harmonieuse des personnes et des activités au sein du territoire de la CACEM. Le projet de territoire à horizon 20 ans, doit s'inscrire au plus au plus près des dynamiques économiques et démographiques réelles actuelles et à venir du territoire.

Depuis les années 2000, le territoire est caractérisé par une baisse de sa population avec une perte de près de 14 000 personnes entre 2010 et 2021. Cette dynamique démographique est principalement liée :

- Au solde migratoire négatif avec davantage de départs que d'arrivées sur le territoire Centre, lié notamment au départ des jeunes vers la France hexagonale,
- Au solde naturel, différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès, certes positif mais qui tend à se réduire.

Les phénomènes sociodémographiques observés (profil de moins en moins familial des ménages, vieillissement de la population, desserrement des ménages, décohabitation, séparations, ...) sont générateurs de besoins en logement qu'il convient d'accompagner.

L'enjeu pour la CACEM est de repenser son développement résidentiel pour répondre aux besoins actuels et futurs, en poursuivant la diversification du parc du logements, en fluidifiant les parcours résidentiels et en saisissant l'opportunité du « Zéro artificialisation Nette » pour agir sur la vacance et mobiliser les friches urbaines existantes.

Le SCoT vise à apporter une dimension sociale à son projet mais aussi économique, essentielle au vivre-ensemble. En effet, l'important taux de chômage local et la précarité élevée des ménages sont aussi des enjeux pour la qualité de vie des habitants de la CACEM.

Le territoire Centre concentre l'activité économique de l'île en regroupant sur ses 4 communes près de 60% des emplois de la Martinique, jouant un rôle singulier à l'échelle du territoire insulaire. L'emploi et l'activité économique deviennent alors des leviers clés de l'attractivité et du vivre-ensemble au sein de la CACEM et pour la Martinique.

Parmi les conditions du vivre-ensemble, la santé des habitants de la CACEM est aussi un des vecteurs de la qualité de vie des habitants et est intégrée de manière transversale dans le PAS, par les ambitions portées en matière d'accès à l'eau, d'agriculture et alimentation, de mobilités, de la qualité de l'offre de logements, de diminution d'exposition aux risques et à la pollution ou encore d'activités économiques.

L'adaptation des projections à horizon 20 ans, de la politique de l'habitat et de la stratégie économique à ces dynamiques s'avère donc nécessaire. La CACEM doit repenser l'aménagement de son territoire permettant de répondre aux besoins actuels et futurs sous le prisme du développement résidentiel, économique qui sont des leviers clés de l'attractivité du territoire et du vivre ensemble, tout en tenant renforçant sa résilience face aux défis environnementaux et en tenant compte des risques et des nuisances.

1. Assurer la pérennité du socle environnemental et sa résilience face aux transitions qui s'annoncent

Les communes de la CACEM constituent le cœur de la Martinique, s'inscrivant au pied des Pitons du Carbet, face à la baie de Fort-de-France, l'une des plus belles baies du monde. Le territoire dévoile une multitude de visages et de facettes, tantôt sur les forêts vierges des Pitons, par ailleurs reconnues par l'UNESCO, comme à Saint-Joseph, tantôt dans les ruelles du centre-ville de Fort-de-France, sur les plages et les anses de Schoelcher ou les mangroves et la grande plaine agricole du Lamentin. Cette diversité paysagère et l'équilibre écologique sont fortement fragilisés par les conséquences du changement climatique.

Ces conséquences se ressentent d'ores et déjà à travers les phénomènes naturels extrêmes et de plus en plus intenses qui frappent le territoire, aussi bien les ruissellements le long des ravines, les inondations et glissements de terrain que les submersions marines ou l'érosion du trait de côte. Cœur de la Martinique, la CACEM concentre les faisceaux routiers tels que l'autoroute et la route nationale, sources de nuisances et de polluants atmosphériques, mais aussi supports de risques technologiques (transports de matières dangereuses).

L'enjeu réside donc dans la capacité du territoire à préserver les éléments constitutifs de son paysage et de sa biodiversité et à protéger ses habitants et ses usagers, actuels et futurs, vis-à-vis des risques et des nuisances. Ces éléments ne sont pas considérés comme des variables d'ajustements mais bien des prérequis indispensables avant d'amorcer le développement du territoire.

Les transitions environnementales et écologiques doivent d'ores et déjà être mises en œuvre, de par les choix d'urbanisation, les protections des espaces et par l'innovation des constructions et des aménagements, pour s'inscrire dans un cadre environnemental futur attractif et répondant aux besoins de toutes et tous.

1. Préserver les socles paysagers et écologiques exceptionnels de la CACEM

La diversité paysagère sur le territoire est exceptionnelle, entre reliefs escarpés des Pitons du Carbet, plaines agricoles et littoraux remarquables. Ce cadre unique constitue un levier fort d'attractivité mais est soumis à des pressions importantes liées à l'urbanisation et aux infrastructures routières, qui fragmentent ces espaces et altèrent la qualité paysagère.

Les interfaces entre espaces naturels et urbanisés sont souvent abruptes et peu valorisées, notamment en raison d'un mitage urbain sur les mornes et d'une faible intégration environnementale des zones d'activités et industrielles. De même, les entrées d'agglomération manquent de cohérence et d'aménagements qualitatifs, nuisant à l'identité visuelle du territoire.

1. Etablir un véritable dialogue avec le socle paysager exceptionnel

Depuis les mornes et les pitons du Carbet jusqu'aux plages de Schoelcher et Fort-de-France, aux mangroves du Lamentin, en passant par les forêts de Saint-Joseph, les séquences paysagères au sein de la CACEM sont multiples et variées, contribuant fortement à son rayonnement et son attractivité.

- Valoriser les routes-paysages et les points de vue sur le grand paysage en :
 - ▶ Limitant les aménagements qui pourraient venir accentuer et renforcer le caractère routier le long des axes (route de la Trace, chemin rural de Morne Pavillon, ...),
 - ▶ Préservant et signalant les fenêtres visuelles sur les vues remarquables,
 - ▶ Facilitant et sécurisant les points d'arrêts et leur accessibilité (signalétiques, aires d'arrêts, ...),

- ▶ Organisant la lisibilité, la connaissance et la mise en réseau des traces et sentiers accessibles aux différents publics.
- Valoriser les espaces naturels remarquables du territoire (espaces naturels UNESCO, baie de Fort-de-France, Cœur Bouliki, cascade AnBa So, mangroves, ...) en cohérence avec leur préservation :
 - ▶ Privilégiant le tourisme nature en limitant l'artificialisation de l'espace, voire sans artificialisation, et par des aménagements légers,
 - ▶ Renforçant la gestion de ces espaces et leur développement,
 - ▶ Limitant la pression anthropique, liée à la fréquentation, sur les milieux naturels et les espèces
- Recréer des liens transversaux entre les villes littorales et leurs bords de mer, dans le prolongement des aménagements existants ou dans des secteurs stratégiques comme Fond Lahayé, centre-bourg de Schoelcher et Anse Madame, Madiana, Batelière, centre-ville de Fort-de-France, Texaco, Etang Z'abricots, Morne Cabri, Port Cohé ..., en cohérence avec une désartificialisation et une meilleure accessibilité et lisibilité du littoral : aménagements de qualité et facilement réversibles, liaisons douces ouvrant le paysage sur le littoral, ...
- Faire des cours d'eau et des ravines (rivières Madame et La Lézarde, Case Navire, Rivière Blanche ...) des espaces fédérateurs et paysagers, en cohérence avec la prévention des risques naturels, via :
 - ▶ Des valorisations paysagères des rivières et des ravines au bénéfice d'usages de proximité et de promenade,
 - ▶ Des liaisons douces maillant les différentes centralités du territoire, et entre les communes (Saint-Joseph et Lamentin par la vallée de Longvilliers),
 - ▶ Des aménagements d'espaces publics qualitatifs au sein de la ville dense.

Au-delà du paysage naturel, le territoire de la CACEM est riche d'une histoire et d'une culture propre, porte d'entrée touristique et économique de la Martinique :

- Valoriser la Pointe des Sables, la Pointe Simon, la Pointe de la Vierge et la Pointe des Nègres, en tant qu'entrées maritimes d'une des plus belles baies du monde.
- Faire de l'autoroute A1 un axe vitrine du territoire par :
 - ▶ Une végétalisation le long de l'axe,
 - ▶ Une valorisation des vues lointaines,
 - ▶ Une requalification de ses abords,
 - ▶ Une facilitation de sa traversée,
- Renforcer la valorisation touristique du territoire, depuis le centre-ville de Fort-de-France jusqu'au jardin de Balata et aux contreforts des Pitons du Carbet, l'un des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : amélioration de la signalétique, renforcement des lieux dédiés (stationnements, hébergements, ...), facilitation de leurs accès,
- Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel en organisant notamment la requalification du patrimoine bâti traditionnel (cases, maisons de bourgs, ...) et en améliorant leur intégration urbaine et architecturale,
- Requalifier les traversées des centres urbains et questionner la place de la voiture au sein de secteurs fortement stratégiques comme la Savane à Fort-de-France,
- Organiser la requalification paysagère des entrées d'agglomération de la CACEM et tout particulièrement des zones économiques (activités et commerces), en profitant des réflexions sur leur relocalisation future éventuelle.



Vue sur les Pitons du Carbet depuis la route de la Trace

Source : Citadia Conseil



Cœur Bouliki à Saint Joseph

Source : Terres du Centre Martinique

2. Pérenniser et renforcer l'écosystème unique du territoire face aux transitions

Avec sa grande variété d'habitats naturels, depuis les forêts primaires humides des Pitons et des mornes jusqu'à la baie de Fort-de-France et ses herbiers et mangroves, le territoire de la CACEM abrite l'une des biodiversités les plus riches et les plus sensibles au monde. Elle joue un rôle écologique majeur au cœur de la Martinique, portant une grande responsabilité vis-à-vis de la biodiversité, aujourd'hui menacée. L'urbanisation gagne progressivement les espaces naturels, notamment autour des ravines et des mangroves. Les infrastructures routières fragmentent les habitats et réduisent la connectivité écologique. Les effets du changement climatique aggravent encore la situation. Ainsi, la gestion de ces enjeux passe par une meilleure protection et une restauration de ces espaces.

- Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, les milieux les plus remarquables : forêts, zones humides, mangroves, milieux marins (récifs coraliens et herbiers, ...), cours d'eau et leurs abords, ... comme la vallée de la Rivière Blanche à Saint-Joseph, la Réserve biologique des Pitons du Carbet, les Mornes Césaire et Coco, la forêt de Montgérald.
- Agir fortement et durablement sur les mangroves, afin d'assurer leur pérennité et leur qualité, via la gestion des eaux pluviales, le traitement des pollutions diffuses, leur restauration et leur développement, ... en mettant en œuvre les projets de reboisements en cours et futurs (Mangles, Port Cohé, projet Z'AB ...),
- Maintenir et renforcer les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité, aussi bien au sein de la CACEM, qu'avec les territoires voisins,
- Faire des cours d'eau et des ravines des corridors écologiques structurants entre la montagne Pelée, les pitons et le littoral :

- ▶ Maintien d'un espace tampon inconstructible de part et d'autre, en cohérence avec leurs espaces de bon fonctionnement et la limitation des risques,
- ▶ Renforcement de leur végétalisation, participant au maintien des sols en place,
- ▶ Désartificialisation et restauration naturelle des berges des cours d'eau,
- ▶ Restauration de leur dynamique hydrologique et sédimentaire depuis l'amont jusqu'à l'aval,
- ▶ Restauration de leur cône de déjection en confluence avec la mer des Caraïbes, pour limiter leur ensablement,
- ▶ Protection contre les pollutions diffuses et accidentelles.

En dehors de ces grandes entités naturelles, socles du patrimoine naturel du territoire, la faune et la flore sont également présentes au contact et dans les espaces urbanisés.

- Préserver les espaces naturels au contact de l'urbanisation, espaces relais de la trame verte et bleue : pentes de Fort-de-France et de Schoelcher, forêt de Montgérald, espaces naturels de Saint-Joseph (forêt de Rabuchon, vallée de la Rivière Blanche, Morne des Olives, ...), ...
- Sanctuariser les espaces naturels existants et participant à la protection du littoral face aux risques : mangroves du Lamentin et de Fort-de-France, forêts sur les pentes et dans les ravines depuis Schoelcher jusqu'à Saint-Joseph, etc.
- Restaurer les composantes végétales ponctuelles des zones urbaines : haies, palmiers et autres espèces paysagères (arbre du voyageur par exemple), bois et bosquets, cœurs d'îlots, jardins créoles, espaces publics végétalisés, ...
- Intégrer le changement climatique et la montée du niveau de la mer dans le choix d'essences plus adaptées, à l'eau saumâtre tout particulièrement (exemple des palétuviers),

- Renforcer la présence du végétal le long du littoral ainsi qu'au sein des zones d'activités et industrialo-portuaires,
- Développer la nature en ville en conciliant aménagement du territoire et valorisation paysagère : jardins créoles et jardins partagés, maraîchage, clôtures végétalisées, ...
- Faire de la relocalisation des zones d'activités et résidentielles les plus menacées par le recul du trait de côte, la submersion marine et la montée du niveau de la mer, une opportunité pour la renaturation du littoral et la reconquête de la biodiversité sur le territoire de la CACEM,
- Désartificialiser et rendre à la nature les espaces délocalisés, pour pallier les risques et leurs évolutions sur le littoral mais aussi le long des cours d'eau et au sein des zones urbanisées (modèle du Projet Z'AB et de replantation de mangroves aux Mangles),
- Restaurer les structures agro-naturelles (alignements d'arbres, ripisylves, ...) au sein des espaces agricoles, tout particulièrement de la plaine du Lamentin,
- Accompagner la densité urbaine des flancs des mornes de Fort-de-France et de Schoelcher par des espaces verts, naturels, créations de haies, jardins, ... tout en maintenant des coupures vertes régulières,
- Intégrer la notion de services écosystémiques des sols dans les projets afin de concilier le développement du territoire et celui de la biodiversité : liaisons douces, maîtrise du risque d'inondation, rafraîchissement des espaces publics, aménagements le long des voiries, bois-énergie, valorisation des paysages, ...).



*Projet de reboisement de la mangrove aux Mangles
Source : CACEM*

2. Adapter les dynamiques d'aménagements aux capacités naturelles et environnementales, actuelles et futures

1. Assurer et assumer le rôle stratégique de la CACEM dans l'alimentation en eau potable et dans le traitement des eaux usées

La ressource en eau potable est abondante grâce aux eaux superficielles, mais sa gestion reste fragile. Les rivières et sources issues de la montagne Pelée et des pitons (rivière Blanche à Saint-Joseph, rivière l'Or à Fort-de-France, ...) constituent les réservoirs en eau potable du territoire de la CACEM et de certains de ses voisins. Ressources fragiles, elles sont vulnérables à la fois aux pollutions diffuses, car de surfaces, mais aussi au régime pluviométrique, qui varie de plus en plus avec le changement climatique. La baisse de la pluviométrie, un réseau de distribution qui mérite d'être amélioré et un stockage insuffisant exposent certaines zones à des pénuries ponctuelles. L'amélioration des infrastructures de distribution, la gestion de la ressource et de ces usages et l'optimisation de la capacité de stockage deviennent essentielles ainsi pour sécuriser l'approvisionnement du territoire.

- Protéger les prises d'eau superficielles, et plus largement tous les captages, et adapter les usages et constructibilités afin d'éviter les pollutions diffuses et les altérations. Une sécurisation plus forte autour du captage de Rivière Capot est attendue (captage prioritaire au sens de la loi Grenelle),
- Soutenir les projets de diversification des sources d'alimentation en eau potable et anticiper la recherche dans les secteurs potentiellement favorables identifiés par le BRGM (protection, usages compatibles, ...),
- Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire par des interconnexions au sein des réseaux et la construction d'ouvrages

susceptibles de pallier aux déficits pluviométriques (mise en réseaux des réservoirs d'eau, nouvelles stations de traitement et de distribution, ...),

- Améliorer les rendements des réseaux de distribution et de transfert de l'eau potable,
- Conditionner tous les choix d'urbanisation avec la desserte actuelle et programmée de l'eau potable, en lien notamment avec l'amélioration des rendements (réduction des fuites pour augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable, en période sèche particulièrement),
- Soutenir les projets en faveur de la mutualisation de la gestion de l'eau, et notamment la création d'un syndicat unique de gestion, à l'échelle de la Martinique.

De même, malgré un nombre important de stations de traitement des eaux usées, leur efficacité reste limitée (non-conformité globale des installations en 2022). Le raccordement à l'assainissement collectif est insuffisant au regard de la population raccordable, bien que les stations de traitement existantes présentent une capacité résiduelle élevée. L'assainissement des eaux usées, collectif ou individuel, représente un enjeu majeur de santé publique et du maintien de la qualité des milieux naturels.

- Adapter les dispositifs d'assainissement en considérant les problématiques de risques associés (inondations, mouvements de terrain, ...),
- Assurer la conformité des dispositifs d'assainissement collectif, en termes de performances et d'équipements, en anticipant les charges d'effluents supplémentaires liées au raccordement de nouveaux secteurs (existants ou futurs),
- Résoudre les dysfonctionnements observés sur l'assainissement non collectif, et tout particulièrement les pollutions liées aux rejets directs dans les milieux naturels (veille sur la conformité des installations, travaux de réhabilitation, ...),

- Optimiser l'assainissement collectif au sein des zones d'activités et résorber les dysfonctionnements observés en termes de rejets,
- Conditionner les choix d'urbanisation à la desserte actuelle ou future en assainissement collectif et aux capacités des milieux à recevoir les rejets.

2. Être exemplaire dans la gestion et le traitement des déchets

La CACEM est confrontée à la gestion de ses déchets, et notamment industriels. La collecte et le traitement des déchets constitue un enjeu fort sur le territoire. La gestion des déchets repose sur un équilibre précaire qui impose des investissements accrus pour réduire la production de déchets et intensifier le recyclage.

- Développer les équipements prévus dans le cadre des Plans à l'échelle insulaire et locaux, comme les déchèteries (projet de déchèterie sur le Lamentin par exemple) et adapter l'offre aux enjeux locaux, en matière de déchets industriels notamment,
 - Réfléchir au développement de filières de déchèteries professionnelles au niveau des zones d'activités et plus largement à l'échelle de la Martinique,
 - Promouvoir une gestion durable des déchets industriels dans la logique de l'écologie industrielle basée sur le principe de coopération inter-entreprise dans un même espace,
 - Poursuivre les efforts en matière de développement des unités de valorisation (liens avec le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) et les acteurs privés),
 - Œuvrer en faveur d'une valorisation locale des déchets alimentaires (compostage individuel ou collectif, filières de ramassages, ...),
- Développer une filière de collecte de matériaux recyclés dans toutes les communes, dans le cadre d'une politique intégrée de développement économique et dans une dynamique d'économie circulaire,
 - Poursuivre la prévention sur les dépôts sauvages de déchets et développer des lieux d'accueil pour les déchets encombrants à des conditions incitatives (coûts, proximité, ...),

3. Un territoire qui tend vers une moindre dépendance énergétique et alimentaire

1. Vers la construction d'un territoire plus sobre et plus autonome en énergie, avec une empreinte carbone plus faible

Le territoire de la CACEM amorce une transition énergétique, avec une baisse progressive de la consommation électrique et une diminution relative des énergies fossiles. L'alimentation électrique de la Martinique est essentiellement fournie par la centrale de Bellefontaine, localisée en dehors du territoire de la CACEM, et elle-même utilisant des énergies fossiles pour fonctionner. La concentration des activités économiques et des infrastructures dans le centre de la CACEM (Fort-de-France et Le Lamentin notamment) génère des consommations élevées, tandis que la précarité énergétique des ménages est accentuée par la faiblesse des alternatives à la voiture individuelle et le coût de l'énergie. Le territoire de la CACEM se trouve ainsi fortement dépendant des énergies fossiles pour subvenir à ses besoins énergétiques, constituant un frein à sa progressive transition.

- Mettre en œuvre les actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la CACEM,
- Réduire l'impact énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires en poursuivant les dynamiques de rénovation énergétique, favorisant une ventilation plus naturelle des bâtiments par exemple,
- Mener des réflexions pour mettre en œuvre l'architecture bioclimatique et toute autre nouvelle forme de concevoir les bâtiments de manière à réduire les besoins de rafraîchissement : plus forte végétalisation, orientation des pentes, ventilation naturelle, ...
- Développer et généraliser le solaire en toiture afin de répondre aux besoins énergétiques des bâtiments et, à plus large échelle, augmenter la production d'énergies renouvelables. Cette réflexion peut être

portée pour d'autres modes de production d'énergie et s'étendre à l'échelle d'îlots ou d'opérations d'ensemble,

- Développer les autres modes de production d'énergies renouvelables sur le territoire et en articulation avec les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) définies sur le territoire : exploitation optimale du solaire, renforcement de la valorisation de la biomasse (exemple des bagasses de la canne à sucre ou des biodéchets, ...),
- Viser progressivement l'autonomie énergétique de la CACEM et tendre vers une couverture de l'ensemble des besoins énergétiques par des énergies renouvelables,
- Renforcer la connaissance du potentiel géothermique et des énergies marines, et plus largement des unités de production pouvant être compatibles avec l'accentuation des risques naturels comme les cyclones,
- Maîtriser la demande en énergie liée au transport des personnes en optimisant une offre plus durable (TCSP, modes actifs, bus, liaisons maritimes, ...) et en limitant les déplacements contraints (diversité fonctionnelle, intensification des centralités, ...),
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux secteurs économiques (diversification de l'agriculture, ZAE durables, ...) et au transport de marchandises (flux aériens raisonnés, économie locale diversifiée, circuits-courts, ...).

2. Amorcer la transition vers une moindre dépendance alimentaire et une agriculture plus soutenable

Bien que l'économie de la CACEM ne soit pas portée par le secteur agricole, ce dernier constitue une ressource fondamentale, en termes de paysage mais aussi de valorisation des savoir-faire et de réponse aux besoins alimentaires locaux. Toutefois, l'agriculture aujourd'hui en place est orientée vers l'exportation, sans pourtant répondre à l'ensemble des besoins des habitants du territoire. L'activité agricole fait en effet face à de nombreuses difficultés avec une urbanisation qui gagne progressivement les terres compromettant leur usage mais aussi menaçant l'autosuffisance alimentaire du territoire. La monoculture fruitière fragilise encore davantage le secteur en le rendant dépendant des exportations et vulnérable aux aléas climatiques. Par ailleurs, l'âge moyen des exploitants agricoles tendant à s'élever et le manque d'attractivité du métier freinent le renouvellement des générations.

- Préserver les espaces agricoles sur l'ensemble du territoire de la CACEM
 - ▶ Sanctuariser les terres non chlordéconées pour la diversification de l'agriculture : déploiement du maraîchage, mise en place de nouvelles cultures locales, productions d'aliments non transformés, ventes dans les exploitations, ...
 - ▶ Mobilisation potentielle des terres chlordéconées pour de nouvelles formes d'agriculture : sylviculture, agricultures adaptées ne concentrant pas la pollution dans les fruits/légumes, etc.
- Diversifier et développer une agriculture permettant de répondre en partie aux besoins des habitants en rapprochant producteurs et consommateurs :
 - ▶ Valorisation des halles et marchés au sein des centralités, comme points de vente pour une agriculture de proximité

et du quotidien (exemple du Comptoir des Viandes au Lamentin, marché de Gros à Dillon),

- ▶ Développement de l'agriculture vivrière (jardins créoles, jardins partagés, ...) au sein des tissus urbanisés comme la reconversion de la friche de Desclieux en ferme urbaine.
- Structurer la filière agricole à l'échelle de la CACEM voire de la Martinique en assurant la formation, la création de débouchés et en menant une stratégie foncière adaptée aux besoins agricoles (acquisitions foncières ou conventionnement ou toute autre action foncière pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie agricole),
- Faire de la CACEM un territoire d'expérimentation agricole et urbaine, aussi bien sur les terres chlordéconées que dans la diversification des productions.



Terres agricoles du Lamentin

Source : CACEM

4. Anticiper les conséquences du changement climatique et sécuriser les personnes et les activités face aux risques naturels, littoraux, sanitaires, technologiques et aux nuisances

L'accentuation des phénomènes climatiques extrêmes (précipitations, phénomène de submersions marines, tempêtes, glissements de terrains, ...), nécessite de penser et d'anticiper l'aménagement du territoire, pour prévenir les risques, réduire les conséquences de ces risques, et surtout pour protéger les biens et les personnes. La montée du niveau de la mer et l'érosion du trait de côte menacent directement certaines infrastructures et les zones urbanisées. Par ailleurs, la fragilité de la mangrove, due à l'artificialisation et à l'imperméabilisation des sols, réduit son rôle protecteur contre les submersions et l'érosion. La CACEM doit ainsi développer une approche spécifique d'adaptation et de sensibilisation des acteurs du territoire aux conséquences du changement climatique.

- Intégrer les plans de préventions des risques naturels existants, et futurs, dans l'aménagement du territoire et les choix de développement,
- Organiser le développement du territoire en dehors des espaces les plus touchés par les risques majeurs en anticipant l'augmentation probable de l'intensité et de la fréquence de ces phénomènes, notamment le long du littoral et des ravines,
- Limiter l'aggravation des risques naturels par une gestion plus adaptée du territoire :
 - ▶ Optimisation de la gestion de crise et acculturation aux risques, pour mieux protéger les populations et améliorer la résilience de nos territoires,

- ▶ Intégration et accompagnement de la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire de la CACEM,
- ▶ Maintien des espaces non imperméabilisés, tout particulièrement en amont des zones urbanisées et le long des ravines (en lien avec la prise de compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par la CACEM et des actions éventuelles),
- ▶ Réflexion et identification des secteurs à désimperméabiliser au sein des zones urbanisées (en lien avec la prise de compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par la CACEM et des actions éventuelles),
- ▶ Gestion des eaux de ruissellement, à la parcelle ou à l'échelle de l'opération, en veillant à limiter les pollutions vers les milieux naturels (en lien avec la prise de compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par la CACEM et des actions éventuelles),
- ▶ Lutte contre la déforestation et protection des espaces boisés et autres structures naturelles maintenant les sols,
- ▶ Protection des zones d'expansion des crues et de submersion marine,
- ▶ Restauration des cours d'eau pour améliorer leur capacité d'absorption des inondations et autres phénomènes de ruissellements.

Au cœur de la Martinique, avec des secteurs industriels stratégiques comme le complexe pétro-chimique de la SARA, ou encore les grands axes de transports, le risque industriel et technologique est fortement présent, sources de nuisances également pour des secteurs situés à proximité (comme quartier résidentiel de Californie)

- Intégrer le plan de prévention des risques technologiques dans les choix d'urbanisation et dans l'aménagement du territoire,

- Mettre en place un urbanisme favorable à la santé, pour limiter l'exposition à des nuisances sonores et une qualité de l'air altérée : implantation des bâtiments, intégration de protections acoustiques au plus proche des sources de bruits, forte plantation aux abords des bâtiments et des axes de transports, ...
- Limiter les constructions de logements dans et aux abords immédiats des secteurs émetteurs de nuisances sonores et de polluants atmosphériques,
- Engager une politique globale d'apaisement des ambiances urbaines au sein des centralités et d'amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance acoustique,
- Dépolluer les sols et réhabiliter davantage les espaces urbanisés pour renouveler le tissu déjà constitué, en particulier en bordure du littoral.

Enfin, dans une logique d'anticipation sur le plus long terme :

- Acculturer la population et les usagers aux changements à venir, dans leurs pratiques et leurs usages,
- Mettre en place une gestion du foncier optimisée pour faciliter la délocalisation des secteurs les plus menacés,
- Permettre la relocalisation dans un premier temps des activités et habitations les plus menacées (quartiers et équipements cumulant risques immédiats et hausse du niveau marin par exemple), vers des zones de repli,
- Anticiper le risque de submersion des équipements structurants, comme l'aéroport Aimé Césaire et le Grand port maritime de la Martinique. Mener cette réflexion en associant les territoires voisins, à l'échelle de l'île,
- Rendre à la nature certains espaces rendus libres par la délocalisation, qui seront à identifier par la suite, et mobiliser les solutions fondées sur

la nature : renaturation pour pallier les risques et leurs évolutions, plantations de mangroves, agricultures temporaires, désartificialisation du littoral, ...

- Mobiliser les solutions fondées sur la nature et expérimenter de nouvelles manières d'habiter le territoire face aux risques accrus et aux nouvelles conditions climatiques en Martinique (période sèche plus longue, précocité des tempêtes dans l'année, ...),
- Repenser l'organisation des polarités pour s'adapter aux nouveaux enjeux, notamment leur résilience face aux conséquences du changement climatique et ses impacts, comme la montée du niveau de la mer, et rééquilibrer le territoire.

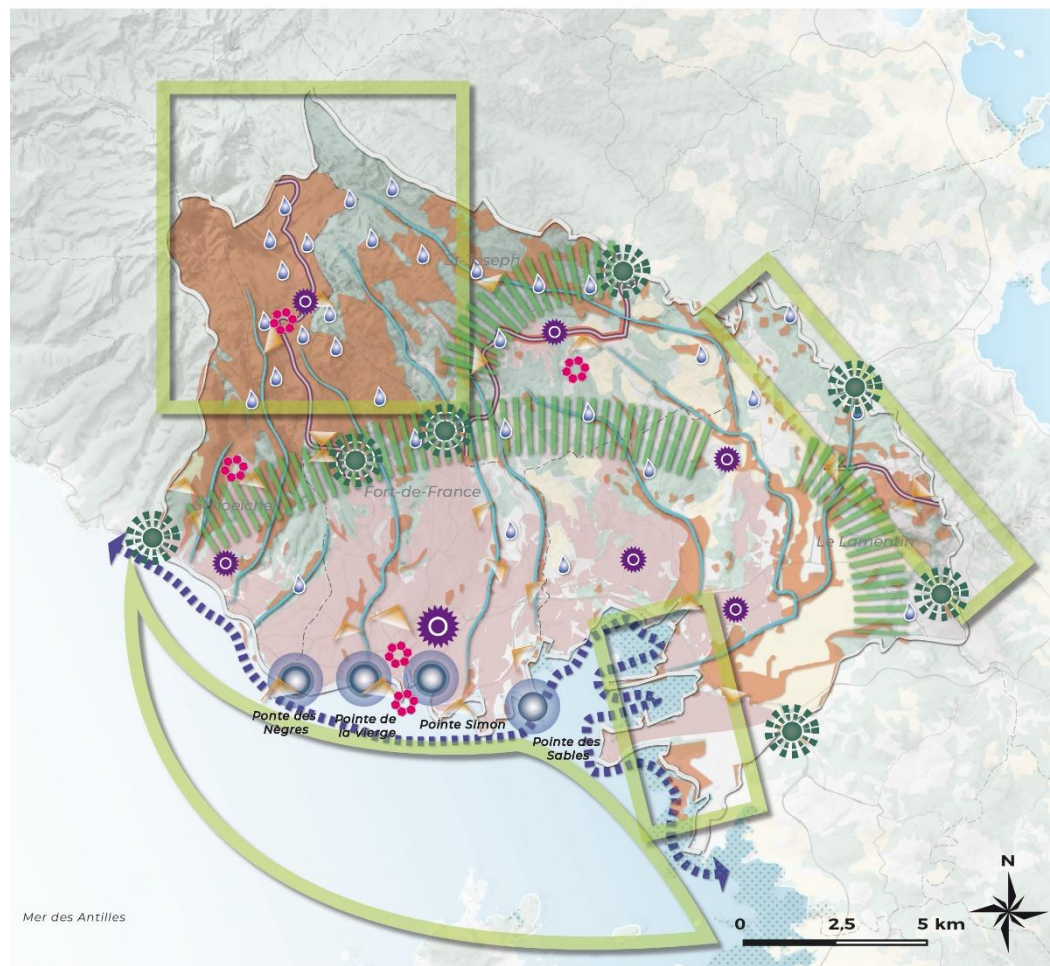


Fond Lahayé à Schoelcher

Source : CACEM

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT DE LA CACEM

Assurer la pérennité du socle environnemental et sa résilience face aux transitions qui s'annoncent



Préserver et valoriser les sites emblématiques du paysage de la CACEM, rayonnant jusqu'à la baie de Fort-de-France

- Principaux sites touristiques
- Patrimoine bâti
- Portes d'entrées maritimes sur la baie

Magnifier et organiser les routes-paysages et les cônes de vues remarquables

- Magnifier les routes-paysage
- Signaler et organiser l'accessibilité des vues remarquables

Organiser et requalifier les entrées de villes structurantes de l'agglomération

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, les milieux les plus remarquables et reconnus

Protéger et développer les mangroves, réservoirs de biodiversité et stratégiques dans la préservation du littoral

Limiter le développement au sein des secteurs les plus affectés par les risques naturels et les organiser de manière à prévenir et réduire les risques

Fédérer autour des ravines, protégées et valorisées, véritables continuités écologiques, jouant un rôle majeur dans la gestion des risques naturels

Limiter le développement au sein des secteurs les plus affectés par les risques naturels et les organiser de manière à prévenir et réduire les risques

Travailler les transitions au contact des espaces agricoles et naturels, en tant que relais de la trame verte et bleue et espaces paysagers

Préserver les espaces agricoles, socle d'une agriculture vivrière et diversifiée favorable à la biodiversité

Faire des zones urbaines du territoire des supports de biodiversité, sources de production d'énergies renouvelables et réduire l'impact énergétique des nouvelles constructions

Adapter les dynamiques d'aménagement aux capacités naturelles et environnementales, actuelles et futures

2. Organiser et renforcer le développement économique de la CACEM en s'appuyant sur des espaces-clés

Premier bassin d'emploi régional, la CACEM dispose d'un tissu économique important, spécialisée dans le secteur tertiaire : services à la personne et aux entreprises, administration, commerces, tourisme et loisirs, etc. La présence de l'aéroport Aimé Césaire et du Grand Port Maritime de Martinique sur le territoire confère aussi à la CACEM un rôle particulier de « porte d'entrée » du territoire martiniquais. La vocation touristique, s'appuyant sur des atouts variés et parfois spécifiques dans le contexte martiniquais (grands bateaux de croisière), est aussi marquée et s'appuie notamment sur le littoral, espace qui concentre de multiples enjeux et tensions (risques, biodiversité, économie, etc.). La CACEM recense les principales zones d'activités de la Martinique et un centre névralgique rayonnant à l'échelle de l'île qu'est le centre-ville de Fort de France. Toutefois, les activités économiques se sont diluées dans différents espaces en délaissant les polarités historiques pour investir les périphéries et se développer de manière peu organisée. Les difficultés socio-économiques de la population (précarité, chômage, etc.) nécessitent aussi une réponse par l'emploi et l'offre de nouvelles perspectives économiques pour les habitants par un tissu économique plus diversifié et innovant.

Les espaces à vocation économique et/ou commerciale et ceux touristiques doivent être organisés et structurés pour répondre aux ambitions de développement de la CACEM et de diversification. En transversal, le SCoT par son projet d'organisation du territoire et des espaces met en place une stratégie volontariste de prise en compte des effets du changement climatique et notamment des risques qui y sont associés.

1. Vers une économie diversifiée et mieux structurée

La CACEM, cœur économie de la Martinique concentre la majorité des emplois et des activités économiques de l'île. Elles se localisent plus particulièrement à Fort-de-France et au Lamentin, communes abritant de nombreuses zones d'activités économiques. Le commerce constitue un pilier important de l'économie locale, mais fait face à des défis majeurs questionnant son devenir.

Le développement économique s'est réalisé de manière opportuniste, avec une multiplication de zones d'activités insuffisamment coordonnées, entraînant une consommation excessive du foncier, un cadre urbain parfois peu attractif et une dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs en perte d'attractivité. Dans ce contexte, la CACEM doit mener une restructuration ambitieuse de son tissu économique et commercial en misant sur une meilleure planification des zones d'activités, une revitalisation des centralités et un accompagnement accru des entreprises dans leur transition vers de nouveaux modèles.

1. Soutenir l'économie présentielle à réinsérer dans les espaces du quotidien et l'adapter aux besoins des habitants

L'économie locale est dominée par l'activité présentielle qui répond aux besoins des usagers du territoire (habitants, actifs, touristes, etc.). L'évolution des modes de vie entraîne un besoin d'accompagner l'évolution de l'économie.

- Accompagner le développement de l'activité économique de proximité en dehors des zones des activités

- ▶ Recréer une vie locale dans les bourgs et quartiers et à consolider l'activité économique de proximité pour réinvestir ces espaces,

- S'appuyer sur l'économie présentielle, majoritaire, pour soutenir le développement de l'emploi (services aux particuliers et/ou entreprises, administrations, commerces, etc.),
- Développer des services d'aide à la personne pour répondre aux besoins induits par le vieillissement démographique afin de favoriser le maintien à domicile,
- Favoriser le développement de l'économie présentielle dans les polarités identifiées de l'armature territoriale, dans le une logique de revitalisation et de multifonctionnalité de celles-ci, pour une couverture de l'ensemble du territoire en activité de commerces et services et au plus proche des zones habitées,
- Associer les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le développement économique local sur les sujets de réemploi et d'insertion.

2. Structurer le développement commercial, pilier de l'économie de la CACEM

La CACEM est le cœur commercial de la Martinique et rayonne donc bien au-delà de ses limites administratives en la matière. Fort-de-France et Le Lamentin fournissent notamment une grande part du commerce non alimentaire essentielle à la vie des habitants. Le développement commercial s'est réalisé de manière archaïque, avec en parallèle, des centres-villes qui connaissent un déclin commercial important pour lesquels des actions de revitalisation doivent être menées. L'enjeu est de rééquilibrer le commerce de centre-ville / centre-bourg et celui des zones périphériques pour garantir une cohérence territoriale.

- Engager un rééquilibrage de l'offre commerciale entre centralités et périphéries commerciales pour reconquérir et revitaliser les centralités,
- Améliorer les « facteurs de commercialité » des centralités :
 - ▶ Favoriser la proximité entre commerces pour créer des effets d'entraînements,
 - ▶ Prévoir un stationnement suffisant et organisé,
 - ▶ Articuler la réflexion commerciale avec la qualité de l'aménagement des espaces publics.
- Remobiliser les locaux vacants sur les secteurs ciblés comme prioritaires,
- Améliorer la lisibilité de l'armature commerciale :
 - ▶ Assurer un maillage du territoire en commerces de proximité.
 - ▶ Maîtriser et orienter le développement des grandes enseignes, notamment de la grande distribution, en limitant et en organisant son développement qui fragilise les centralités.
- Anticiper un développement commercial adapté à un profil de clientèle de plus en plus tourné vers les dépenses contraintes ou limitées : diminution du pouvoir d'achat des ménages, vieillissement de la population, etc.

3. Accompagner le développement de filières d'avenir et les activités productives pour diversifier l'économie

L'activité économique, créatrice de richesse et d'emplois, est un levier d'attractivité de la CACEM essentiel aux habitants de l'ensemble de l'île que l'aménagement contribue à soutenir et porter. Il est ainsi crucial de diversifier l'économie locale pour assurer sa résilience et sa compétitivité.

L'artisanat et l'industrie constituent deux leviers importants pour l'avenir de la CACEM et de la Martinique par le confortement de filières existantes et la spécialisation vers de nouvelles filières.

- Garantir le niveau d'emplois du territoire afin d'enrayer l'augmentation du chômage et la précarité des ménages.
- Soutenir les filières industrielles motrices de l'économie de la CACEM (agro-alimentaires, énergie, chimie, etc.).
 - ▶ Promouvoir des filières agricoles locales à haute valeur ajoutée (agro-transformation, biogaz, gestion circulaire des déchets alimentaires, lien avec la bioéconomie, etc.)
- Encourager notamment le développement de filières innovantes pour améliorer la compétitivité de la CACEM, en y associant une offre d'enseignement supérieure adéquate répondant aux aspirations des jeunes :
 - ▶ Accompagner le développement de l'économie numérique et la transition numérique des entreprises et administrations,
 - ▶ Appuyer la filière santé locale,
 - ▶ Soutenir les projets de recherche et innovation dans l'agro-transformation, filière d'avenir pour le territoire.
- Créer et structurer une filière locale bois de production des matériaux de construction,
- Intégrer des logiques d'économie circulaire entre les différentes filières économiques, dans une optique de valorisation des déchets (compostage / valorisation des déchets alimentaires, chantiers et matériaux, recyclage de panneaux photovoltaïques, etc.),
- Accompagner les stratégies de modernisation et de transition des grandes infrastructures logistiques, portuaires et aéroportuaires du territoire que sont notamment le Grand Port Maritime de Martinique et l'aéroport Aimé Césaire du lamentin, portes d'entrées de la Martinique,
- Accompagner le développement et la structuration de la logistique à plus petite échelle liée au stockage des produits et à la livraison à domicile.

4. Créer un environnement propice à l'essor des entreprises par une offre foncière et immobilière adaptée

L'activité économique de la CACEM est en partie concentrée sur des zones d'activités économiques et/ou commerciales spécialisées constituant des emprises foncières conséquentes aux enjeux bien particuliers, et fragilisant au passage les centres-villes et centres-bourgs, polarités historiques. L'organisation et l'aménagement de ces zones d'activités n'ont pas toujours été pensés de manière optimisée et qualitative.

- Développer un foncier économique à la fois diversifié avec des secteurs spécialisés pour répondre aux besoins endogènes de la CACEM,
- Favoriser l'intégration de services aux entreprises dans les zones d'activités afin d'améliorer leur attractivité,
- Mobiliser prioritairement l'existant pour optimiser le foncier et limiter l'extension sur les espaces naturels et agricoles :
 - ▶ Prioriser le renouvellement des espaces d'activités existants plutôt que leur extension, lorsque cela est possible,
 - ▶ S'attacher à réinvestir les friches économiques et les délaissés, comme l'ancien site de la marine nationale de Desclieux à Fort-de-France,
 - ▶ Concentrer l'action de renouvellement sur les espaces non soumis aux risques.
- Réfléchir dès à présent à des espaces pouvant accueillir la relocalisation d'activités situées dans des espaces soumis aux risques,
- Requalifier les zones d'activités et les zones commerciales pour améliorer leur attractivité :
 - ▶ Améliorer l'accessibilité et la visibilité des zones d'activités depuis les axes structurants comme l'A1,
 - ▶ Favoriser le développement des modes actifs au sein des zones d'activités en prévoyant des aménagements adéquats, notamment au sein des zones desservies par le TCSP (zone des

Mangles et de la Lézarde au Lamentin, Dillon à Fort-de-France, etc.).

- ▶ Engager le renouvellement de l'offre foncière et immobilière d'activité en répondant à des principes de qualité urbaine et paysagère et/ou des objectifs de performance environnementale (eau pluviale, gestion des déchets, assainissement),
- Prendre en compte les nuisances liées aux activités dans les principes d'aménagement du territoire.



Zones d'activités le long de l'autoroute A1 au Lamentin

Source : CACEM

2. Une économie bleue et touristique à renforcer

1. Affirmer la filière touristique de la CACEM, sa durabilité et son ancrage dans les espaces à la fois urbains et ruraux du territoire

La filière touristique a un poids important dans l'économie locale avec près de 30% des emplois. La CACEM reste néanmoins un lieu de passage pour les touristes, une porte d'entrée pour le reste du territoire martiniquais. Pour autant, les incroyables paysages et espaces de nature, le patrimoine culturel ainsi que les activités de loisirs constituent les 3 grands points d'appui du tourisme local. Le SCoT vise à accompagner le développement du tourisme sur le territoire, à diversifier et valoriser une offre qui prend en compte les effets du changement climatique.

- Mettre en place une stratégie touristique à l'échelle de la CACEM avec une mise en synergie de tous les sites touristiques favorisant les complémentarités entre les espaces.
 - ▶ Créer un circuit touristique locale permettant de relier les principaux sites touristiques des quatre communes,
 - ▶ Mener une stratégie de marketing territorial commune.
- Affirmer le territoire de la CACEM comme « porte d'entrée » du tourisme en Martinique pour capter les flux entrants sur le territoire martiniquais.
 - ▶ Améliorer la qualité paysagère le long des axes routiers majeurs (A1), « vitrine » de la Martinique.
 - ▶ Travailler sur le « marketing territorial » de la CACEM
- Valoriser les paysages et sites touristiques emblématiques du territoire en améliorant leur accessibilité :
 - ▶ Les espaces naturels comme le jardin de Balata ou les gorges de l'Alma à Fort-de-France, la cascade Anbaso à Schoelcher, Cœur Bouliki à Saint-Joseph, la mangrove au Lamentin, etc.

- ▶ Les éléments de patrimoine bâti traditionnel (cases, maisons de bourgs) dont la requalification est à organiser,
 - ▶ Le centre-ville de Fort-de-France, cœur de l'agglomération.
 - ▶ Les équipements culturels types musées, bibliothèque Schoelcher.
- Renforcer le positionnement nature et loisirs en particulier en développant et valorisant les activités nautiques sur le littoral et dans la baie de Fort-de-France ou les activités nature, randonnées dans l'arrière-pays,
 - Développer le tourisme urbain et d'affaires en s'appuyant sur un cadre urbain renouvelé et le développement des filières économiques d'excellence du territoire.
 - Améliorer l'offre d'hébergement touristique pour répondre à la demande :
 - ▶ Accroître et diversifier l'offre d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire pour répondre à la diversité de la demande martiniquaise et extérieure.
 - ▶ Engager des moyens pour limiter le développement des meublés de tourisme et favoriser les hébergements à plus forte valeur ajoutée pour l'économie.

2. Valoriser le littoral, support de l'économie bleue et touristique

Le littoral est un espace clé à la fois moteur économique, porteur de biodiversité. Il est soumis à de nombreuses tensions. L'économie bleue, centrée sur la pêche, le nautisme et le tourisme, doit être davantage structurée et diversifiée pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques. De plus, la valorisation des espaces naturels comme la mangrove et la baie de Fort-de-France est essentielle pour préserver la biodiversité tout en accompagnant le développement économique.

L'économie touristique et nautique constitue un défi majeur pour le territoire de la CACEM, avec des secteurs stratégiques comme le port de plaisance communautaire Etang Z'abricots, Morne Cabri ou le centre-bourg de Schoelcher. Les communes du littoral se sont construites tournées vers la mer et ses plages.

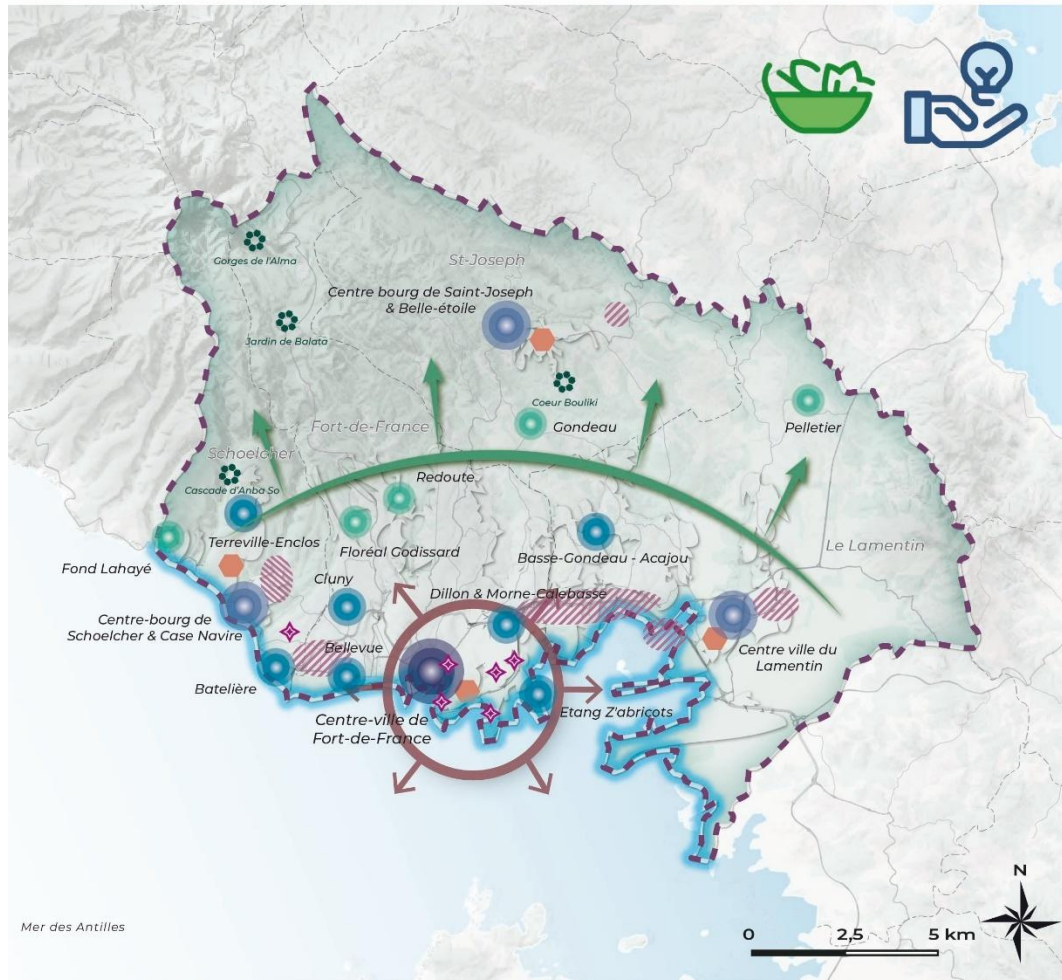
- Encadrer les activités touristiques en lien avec la mer : aménagements légers et réversibles, faible artificialisation des sols, maintien de la végétation en place, ...
- Valoriser et renforcer les itinéraires touristiques le long du littoral et vers l'intérieur des terres,
- Développer et encadrer l'urbanisation en contact avec le littoral, que ce soit pour le tourisme (complexes hôteliers, hôtellerie d'affaires, ...), le résidentiel ou l'économie plus largement,
- Restaurer et renforcer la présence du végétal le long du littoral afin de maintenir et protéger durablement le trait de côte ;
- Organiser les mouillages au sein de la baie de Fort-de-France par le développement des infrastructures nécessaires pour le traitement des eaux grises, l'accès à l'eau potable, etc.,
- Accompagner l'aménagement portuaire d'intérêt territorial et le désenclavement de Fond Lahayé, à Schoelcher,
- (Ré)Organiser les bases nautiques et les activités en lien : garages nautiques, parcs de stationnement pour bateaux, bases nautiques, relocalisation potentielle en fonction des secteurs (Morne Cabri, ...).
- Développer les liaisons maritimes au sein du territoire de la CACEM ainsi qu'avec les autres communes de la baie de Fort-de-France et au-delà : requalification des quais d'accostage, création de pôles multimodaux, aménagement de Port Cohé, projet de développement à poursuivre à d'Etang Z'abricots avec navette maritime...



*Etang Z'abricots à Fort-de-France
Source : CACEM*

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT DE LA CACEM

Organiser et renforcer le développement économique de la CACEM en s'appuyant sur des espaces-clés



Vers une économie diversifiée et mieux structurée

Soutenir l'économie présente à réinsérer dans les espaces du quotidien et l'adapter aux besoins des habitants

Faciliter le développement économique dans les polarités

- Polarité principale
- Polarité secondaire
- Polarité relais
- Polarité de proximité

Requalifier les zones d'activités et les zones commerciales pour améliorer leur attractivité et leur visibilité

Accompagner le développement de filières d'avenir et les activités productives pour diversifier l'économie (agro-transformation, économie circulaire, recherche et développement...)

Accompagner la diversification agricole, vers une agriculture vivrière et structurée, pour répondre aux besoins des habitants

Une économie bleue et touristique à renforcer

Affirmer la filière touristique de la CACEM, sa durabilité et son ancrage dans les espaces à la fois urbains et ruraux du territoire

Valoriser les paysages et sites touristiques emblématiques du territoire en améliorant leur accessibilité

- Espaces naturels
- Patrimoine bâti traditionnel
- Equipements culturels

Valoriser le littoral, support de l'économie nautique et touristique et du sentier de découverte

Développer le tourisme vert, en connexion avec les espaces naturels remarquables

Développer le tourisme urbain et d'affaires en s'appuyant sur un cadre urbain renouvelé et le développement des filières économiques d'excellence du territoire

3. Reconsidérer et bonifier le cadre urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants

Le projet d'aménagement se déploie aussi dans un contexte de repli démographique qui signale le recul de l'attractivité du territoire. L'ambition du SCoT à l'échelle de la CACEM est d'enrayer progressivement ce déclin en activant les différents leviers d'attractivité du territoire. L'objectif se décline en deux temps :

- Une première décennie de ralentissement de la décroissance démographique.
- Une deuxième décennie à horizon 20 ans de stabilisation de la population.

Territoire aux multiples facettes, la CACEM est le principal pôle urbain de la Martinique. Les quatre communes la composant s'inscrivent ainsi dans un même espace urbain entre deux limites naturelles : le littoral d'une part et les montagnes boisées et la plaine agricole de l'autre. L'organisation des espaces urbains et leur articulation avec les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) alentours constitue un enjeu important. Etablir un équilibre entre développement du territoire et réponse aux besoins et préservation des espaces NAF bénéficiera :

- Aux habitants pour une ville moins étalée, et des espaces préservés qui contribuent aux besoins alimentaires, à l'économie et qui minimisent l'exposition des populations face aux nuisances (mauvaise qualité de l'air, nuisances sonores etc.),
- A la planète pour des sols vivants qui contribuent à la biodiversité, la prévention des risques inondations et qui stockent le carbone émis,
- Aux collectivités pour une meilleure organisation de l'espace réduisant ainsi les coûts.

Au sein des espaces urbanisés, les centres sont fragilisés par ces dynamiques entraînant une fragmentation des espaces et une faible mixité des fonctions urbaines dans ceux-ci. Renforcer cette mixité, notamment dans les secteurs où elle est insuffisante, permet d'améliorer l'accessibilité des usagers aux équipements et services tout en limitant la pression sur les milieux et les paysages.

Dans un contexte mouvant où les modes de vie évoluent, les besoins des habitants changent et les enjeux climatiques deviennent prégnants (anticipation des risques, qualité de l'air, etc.), l'objectif du SCoT est aussi d'engager le territoire dans une dynamique solidaire en diversifiant les services à la population, l'offre d'habitat, ... pour en faire des leviers de l'amélioration de la qualité de vie. L'adaptation de l'offre servicielle (mobilités, santé, etc.) et des paradigmes d'aménagement (densification, etc.) est ainsi un objectif prioritaire dans un contexte de sobriété environnementale.

1. Une organisation urbaine de proximité, cohérente à l'échelle de la CACEM et plus durable

L'organisation urbaine de la CACEM est structurée en de multiples polarités qui jouent des rôles différents en termes de services rendus aux habitants et usagers. Face au changement climatique et à l'amplification des risques, cette organisation est à repenser.

1. Organiser et hiérarchiser le territoire pour mieux anticiper et s'adapter aux nouveaux enjeux

La révision du SCOT offre l'opportunité de repenser le modèle de développement urbain afin de renforcer son équilibre et sa résilience face aux défis environnementaux. L'objectif est de structurer une armature urbaine équilibrée et cohérente face aux réalités du territoire.

- Organiser le développement de la CACEM autour des polarités du territoire (*carte page suivante*) :
 - ▶ 1 pôle principal qui joue un rôle multifonctionnel à l'échelle insulaire : le centre-ville de Fort-de-France,
 - ▶ 3 pôles secondaires qui jouent un rôle multifonctionnel à l'échelle communautaire : le centre-ville du Lamentin, le centre-bourg de Schoelcher incluant Case-Navire, et le centre-bourg de Saint Joseph incluant Belle Etoile,
 - ▶ 7 pôles relais qui rayonnent à l'échelle de plusieurs communes : Basse Gondeau - Acajou, Etang Z'Abriots, Dillon - Morne Calebasse, Bellevue, Cluny, Batelière et Terreille-Enclos,
 - ▶ 5 pôles de proximité qui sont des lieux de vie équipés et structurants à l'échelle communale mais qui n'ont pas de vocation communautaire : Floréal-Godissard, Redoute, Gondeau, Pelletier et Fond Lahayé.

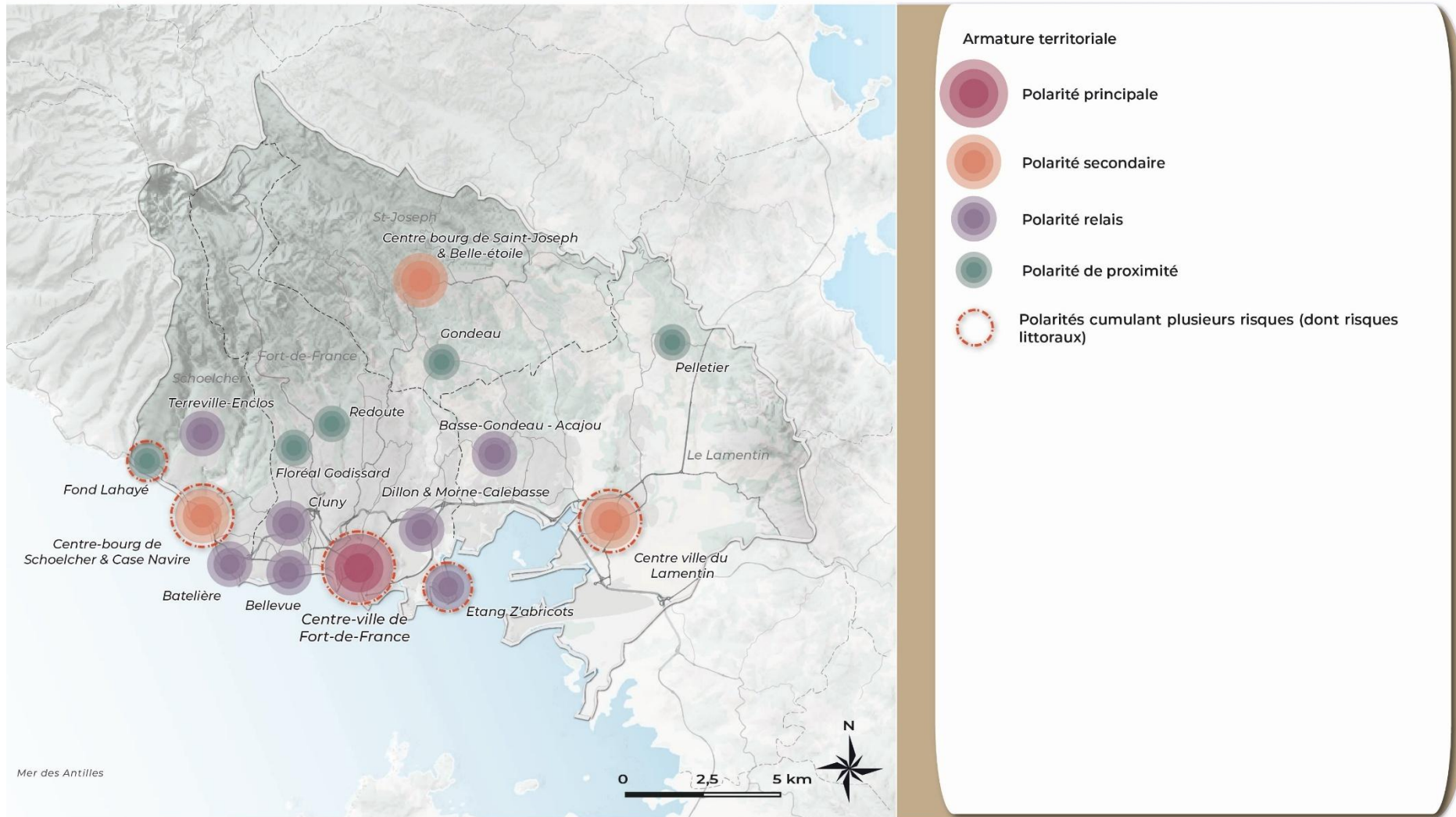
- Anticiper l'avenir des polarités menacées par les risques naturels, littoraux et liés au changement climatique, par l'organisation d'une dédensification ou par une relocalisation progressive des polarités les plus exposées aux risques vers des secteurs non exposés (démolitions, adaptation de bâtiments aux risques, actions de renaturation, etc.),
- S'appuyer sur les polarités ne cumulant pas les risques (dont les risques littoraux) pour éventuellement accueillir des relocalisations en anticipation des effets du changement climatique,
- Poursuivre des objectifs de densification différenciés selon les niveaux de polarités et selon le degré d'exposition aux risques de chacune d'elles.



Centre-bourg de Saint-Joseph
Source : Madin'Drone

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT DE LA CACEM

Amature territoriale



2. Faciliter l'accès aux équipements urbains et aux services de proximité

En tant que pôle central de la Martinique, la CACEM jouit d'une offre complète d'équipements et de services, dont les plus structurants sont situés sur la façade littorale. Il est indispensable de les pérenniser et d'assurer une répartition en proximité pour desservir l'ensemble du territoire pour ce qui est des équipements et services de proximité.

- Améliorer la couverture numérique du territoire pour faciliter l'accès aux services et la connexion internationale pour les habitants et les entreprises,
- Mailler le territoire avec une offre d'équipements, commerces et services s'appuyant sur l'armature territoriale et dans une logique de proximité pour répondre aux besoins quotidiens usagers du territoire,
- Orienter l'accueil des nouveaux équipements et services structurants vers les polarités les moins soumises aux risques naturels.
- Valoriser les équipements d'envergure qui participent à l'attractivité du territoire, qui lui permettent de rayonner à l'échelle du territoire voire au-delà
 - ▶ Améliorer la visibilité de l'université et des autres établissements d'enseignements supérieurs ;
 - ▶ Renforcer les services et équipements de santé structurants de la CACEM comme le CHU, le centre hospitalier du Lamentin, ...
 - ▶ Promouvoir les équipements sportifs, culturels et de loisirs, tel que le Centre Aquatique Communautaire, le Palais des Congrès de Madiana ou le Palais des sports, en accueillant des manifestations d'envergure.

3. Reconquérir les polarités stratégiques fragilisées pour leur redonner leur attractivité et leur animation

La perte de vitesse des espaces centraux se caractérise par une forte vacance des logements, un cadre urbain parfois dégradé avec des problèmes d'accessibilité, une insécurité croissante, un taux de vacance commercial élevé. Ces polarités sont fragiles alors mêmes qu'elles sont essentielles pour recentrer l'activité, fournir des services adaptés aux usagers et ce en proximité, réduire les temps de trajet et mieux desservir le territoire, préserver les espaces naturels et agricoles en limitant l'étalement urbain, etc. Face à cette fragilité des polarités stratégiques, l'enjeu est donc de les redynamiser en renforçant leur attractivité et leur vitalité.

- Mettre en œuvre les orientations et projets définis par les programmes de revitalisation engagés par la CACEM :
 - ▶ Programme national Action Cœur de Ville au Lamentin et Fort de France,
 - ▶ Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale à l'échelle de chaque commune
 - ▶ Contrats de ville avec l'identification de quartiers prioritaires à Fort-de-France et au Lamentin...
- Rendre les polarités plus multifonctionnelles afin d'éviter la spécialisation des quartiers et limiter les déplacements, améliorant ainsi la qualité de l'air,
- Améliorer la qualité de l'habitat en priorité dans ces polarités :
 - ▶ Poursuivre la démarche de renouvellement du parc de logements afin qu'il devienne attractif pour les ménages,
 - ▶ Mener une stratégie de reconquête des logements vacants pour éviter que ces polarités ne se paupérisent et pour répondre au besoin de production de logements proche des aménités des polarités.

- ▶ Concentrer l'effort de l'action de renouvellement et de reconquête sur les polarités les moins vulnérables aux risques en anticipation de l'avenir.
- S'engager dans la requalification de l'espace public pour favoriser l'animation, créer des espaces de rencontres apaisés et faire émerger des ambiances urbaines,
- Rendre attractive l'offre de commerces et services de proximité (commerces, services de proximité, équipements) vis-à-vis de l'offre périphérique existante.
- Organiser l'accessibilité aux modes de déplacements actifs (piétons, cyclistes) par des aménagements sécurisés.

4. Créer des espaces publics plus sécurisés et confortables

Les espaces publics de la CACEM jouent un rôle central dans la qualité de vie des habitants, mais font face à plusieurs défis. Marqués par une forte présence de l'automobile, notamment à travers un stationnement omniprésent, ils peinent à répondre aux attentes en matière de convivialité. Leur aménagement paysager reste insuffisant, limitant leur attractivité. Une réflexion sur leur requalification est nécessaire pour mieux structurer l'espace urbain et renforcer leur fonction sociale.

- Végétaliser, désimperméabiliser et rafraîchir les espaces publics des polarités par une réintroduction de la nature en ville (jardins, bosquets, gestion de l'eau en surface, etc.) de manière à créer des espaces de rencontres attractifs,
- Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics à travers le choix des matériaux, des couleurs, en cohérence avec l'identité du territoire afin d'améliorer l'ambiance urbaine.

- Délimiter les usages entre les espaces dédiés à la voiture et ceux dédiés aux piétons (sécuriser les trottoirs, installer du mobilier urbain, créer des pistes cyclables, etc.).



Espace public – centre bourg de Schoelcher

Source : CACEM

2. Des déplacements mieux organisés et plus sobres

Le développement d'un urbanisme basé sur la séparation des fonctions urbaines entraîne un allongement des distances et déplacements et par conséquent une dépendance accrue à la voiture individuelle. Malgré une offre de transports en commun développée, leur utilisation demeure faible, en raison d'une fréquence jugée insuffisante, d'une multimodalité limitée et une offre de transport parfois peu attractive. Par ailleurs, les modes de déplacement alternatifs comme le vélo et la marche sont encore peu intégrés aux pratiques quotidiennes. La voiture est donc omniprésente dans la vie des habitants et dans l'espace urbain engendrant à la fois une précarité des ménages plus importantes (liés aux coûts de l'énergie, etc.) et des conflits d'usage dans l'espace public. Le réseau routier, bien que structuré, est fortement contraint par le relief et souffre d'une congestion quotidienne, rendant les déplacements parfois longs et contraignants.

Fluidifier les mobilités afin de mieux relier les différentes polarités est crucial. Cela passera par l'organisation d'un système de mobilité plus efficace en renforçant l'intermodalité, en améliorant le confort et la sécurité des usagers des transports en commun et en diversifiant les solutions de déplacement.

1. Promouvoir la ville des courtes distances

Alors que la topographie du territoire peut constituer un frein dans l'utilisation des modes actifs pour des trajets du quotidien, l'aménagement du territoire peut accompagner les usagers à revoir leur mode de déplacement. L'objectif est de limiter certains déplacements, que ce soit en les évitant ou en utilisant des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme, permettant de réduire l'impact écologique et fonctionnel des mobilités sur le territoire.

- Mettre en place une approche de la mobilité par le prisme de la santé : amélioration de la qualité de l'air, activité sportive et bien-être des individus, diminution des nuisances acoustiques, etc.,
- Limiter les déplacements en rapprochant les services, commerces et activités économiques des lieux de vie, par le travail sur l'armature urbaine proposée,
- Favoriser le développement de la couverture numérique, notamment dans les polarités, pour permettre le télétravail et l'accès aux services à distance, via l'aménagement d'espaces de coworking au sein des polarités et des zones desservies par le TCSP et le réseau de transports en commun,
- Développer les aménagements dédiés aux modes actifs préférentiellement sur l'ensemble du territoire, dès lors que la topographie le permet,
- Améliorer le confort des chemins et voies existants, en s'appuyant sur les itinéraires existants comme les chemins chiens, pour créer des axes de déplacements actifs entre les polarités,
- Agir sur la mobilité pour favoriser l'appropriation des lieux : trame douce en accompagnement de la voie de TCSP, lisibilité des arrêts (meilleure communication sur les horaires de passages et les correspondances possibles, amélioration de la fiabilité, ...), densification urbaine autour du TCSP pour encourager son utilisation, stationnements mutualisés, ...
- Mettre en œuvre des traversées en modes actifs des grands axes routiers structurants,
- Valoriser le réaménagement des fronts de mer en du territoire en tant qu'espaces apaisés et partagés.

2. Accompagner la transition vers une mobilité plus durable avec des offres alternatives à la voiture individuelle prédominante

L'utilisation de la voiture individuelle est largement prédominante dans les modes de déplacements des usagers. Par conséquent, elle devient aussi prédominante dans le paysage urbain, dans les frais des ménages, dans les ambiances acoustiques et visuelles, dans les pollutions générées, etc. Pourtant, le territoire dispose d'atouts pour proposer des solutions alternatives.

- Capitaliser sur la présence du TCSP et renforcer son utilisation :
 - ▶ Apporter une plus grande régularité et/ou adaptation des horaires,
 - ▶ Soutenir et accompagner les extensions du TCSP vers Cap Nord et Espace Sud,
 - ▶ Améliorer l'accessibilité des arrêts du TCSP en modes actifs ou en voiture pour faciliter l'intermodalité,
 - ▶ Sécuriser et valoriser les alentours des arrêts du TCSP pour les rendre attractifs,
 - ▶ Reconquérir et densifier les quartiers proches des arrêts du TCSP.
- Restructurer, en concertation avec l'entité organisatrice des transports (Martinique Transport en 2025), le réseau de bus existant pour le rendre complémentaire à la desserte de TCSP, en direction des polarités de l'armature urbaine,
- Développer des alternatives pour les rendre plus concurrentielles à l'autosolisme : voiture de transport avec chauffeur (VTC), taxis collectifs, covoiturage...
- Inciter à l'utilisation des modes doux par une sécurisation et un agrément des axes permettant un usage apaisé, comme le long du TCSP et des routes nationales.

- Mettre en place un réseau d'infrastructures de recharge des véhicules électriques au niveau des secteurs stratégiques : zones économiques et commerciales, polarités identifiées dans l'armature urbaine, grands équipements sportifs (centre aquatique communautaire Pierre Samot, Institut Martiniquais du Sport, ...).



Tracé du TCSP traversant l'aéroport Aimé Césaire au Lamentin

Source : CACEM

3. Conforter et optimiser l'offre de transport maritime

Le transport maritime joue un rôle stratégique en facilitant les déplacements avec les communes de la baie et du littoral ainsi qu'avec les îles voisines, Fort-de-France s'inscrivant au cœur du maillage. Cependant, plusieurs défis freinent son développement : une offre encore limitée, des infrastructures portuaires nécessitant des améliorations, un manque d'intégration avec les autres modes de transport et une lisibilité et accessibilité à améliorer.

- Développer et renforcer le réseau de liaisons maritimes, pour répondre aux besoins des habitants et des touristes, en modernisant la flotte et le cadencement des aller-retours. Etudier les opportunités d'ouverture de nouvelles lignes en lien avec les équipements portuaires existants et projets à venir,
- Moderniser les équipements portuaires existants en menant des projets d'aménagements qui valorisent ces infrastructures, afin d'assurer un service maritime fluide et efficace,
 - ▶ Accompagner les projets de développement de Port Cohé et d'Etang Z'abricots
- Assurer une meilleure complémentarité entre le transport maritime et le transport terrestre (bus, TCSP, etc.), en faisant de Fort-de-France un pôle d'échanges multimodal performant : amélioration de la lisibilité des itinéraires et des connexions possibles, amélioration du confort des arrêts, réduction de la place de la voiture par des aménagements paysagers et une restructuration du parking, ...
- Identifier d'autres points d'accostage susceptibles de devenir des pôles d'échanges multimodaux, en lien avec le TCSP et son projet d'extension,
- Agir sur la préservation du littoral et la sécurisation des déplacements maritimes en traitant notamment la problématique des épaves de navires à port Cohé.



Ponton des navettes maritimes – pointe Simon à Fort-de-France

Source : CACEM

3. Une offre de logements renouvelée et redynamisée

Le parc de logements existants est composé d'une part importante de grandes typologies et de logements anciens dont une partie n'est plus occupée ou apparaît comme dégradée, voire insalubre. A cela s'ajoutent des changements démographiques structurels tels que le desserrement des ménages ou le vieillissement de la population, qui invitent à retravailler l'adéquation entre l'offre et les besoins de l'ensemble de la population et les différents parcours résidentiels. Ce besoin reste d'actualité bien les politiques de logement menées de plusieurs années par la CACEM (Programme Local de l'Habitat, Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne), se soient saisies de ces sujets. Le territoire de la CACEM doit porter une offre de logements diversifiée, répartie de façon équilibrée entre le littoral et l'arrière-pays.

1. Développer une réponse aux besoins en logement / hébergement qui s'appuie sur les potentiels existants et l'armature territoriale

L'offre en logements / hébergements proposée sur le territoire de la CACEM doit permettre de répondre aux besoins des ménages in situ et des populations nouvellement installées. L'un des enjeux du territoire est le rééquilibrage de cette offre, aujourd'hui fortement concentrée à Fort-de-France, où la pression foncière et l'exposition aux risques littoraux aggravent les tensions et compromettent sa durabilité à long terme.

- Rééquilibrer la typologie des logements au regard des besoins identifiés aux différents niveaux de l'armature et des niveaux de polarités,
- Développer une offre en logement adaptée dans les polarités et améliorer l'attractivité résidentielles de celles-ci,

- Accompagner les communes exposées aux risques dans le développement d'une forme d'habitat résiliente, en particulier pour les polarités identifiées par le SCoT.

2. Adapter l'offre de logements pour fluidifier le parcours résidentiel des ménages et répondant à la demande locale

Le territoire rencontre un déséquilibre entre la demande de logements et l'offre, limitant fortement la mobilité résidentielle. Le manque de petites typologies ne permet pas de répondre aux besoins des petites ménages (décohabitation, vieillissement, séparations, etc.). Diversifier l'offre est donc essentiel pour répondre aux besoins actuels et anticiper les évolutions démographiques et sociétales.

- Produire des logements, dans le parc neuf et ancien, permettant de répondre aux besoins de la population et limiter la tendance démographique en baisse observée ces dernières années.
- Répondre aux besoins en logements en diversifiant l'offre :
 - ▶ Produire de plus petites typologies, typologies manquantes sur le territoire centre,
 - ▶ Diversifier les types d'habitat (individuel, collectif, intermédiaire) et de statuts (accession, location),
- Répondre aux besoins du vieillissement par des logements plus adaptés, proches des commerces et services,
- Renforcer l'offre de logements à vocation sociale, en location et en accession, sur le territoire notamment pour les jeunes, les primo-accédants, les plus précaires, etc.
 - ▶ Atteindre les obligations légales en matière de logements sociaux à Schoelcher et Saint-Joseph,
 - ▶ Privilégier l'offre nouvelle sur les polarités urbaines identifiées par l'armature.

3. Requalifier le parc et lutter contre le développement de la vacance

Le territoire de la CACEM est marqué par une forte proportion de logements vacants, en particulier dans les centres urbains. Ce phénomène s'explique en partie par la vétusté du parc de logements, des aménités qui ne répondent plus aux besoins actuels (problématiques de stationnement, configuration des logements etc.) et le phénomène d'indivision qui entraîne des blocages dans la fluidité du parc. La lutte contre la vacance et la réhabilitation de l'ancien sont aujourd'hui une priorité, un défi à relever afin de redynamiser les centres urbains et limiter la consommation foncière et la production neuve.

- Mobiliser une partie du patrimoine bâti inoccupé et proposer une offre de logements qualitative dans l'existant pour renouer avec une animation des centres-villes et centres-bourgs,
- Améliorer la qualité de l'habitat existant :
 - ▶ S'appuyer sur les dispositifs tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) pour intervenir sur les logements vacants et dégradés et résorber les poches d'insalubrité
 - ▶ Engager une politique forte d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements,
 - ▶ Promouvoir des constructions sobres en énergie et adaptées au changement climatique : architecture bioclimatique, production d'énergie renouvelable et autoconsommation, formes innovantes, etc.
- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain en cours dans les centres et les amplifier,
- Réfléchir à des moyens opérationnels de dépasser les freins liés à l'indivision en lien avec le Groupement d'Intérêt Public pour la sortie d'Indivision (GIPI)



*Formes urbaines mêlant habitat collectif et individuel – Belle Etoile à Saint-Joseph
Source : Madin'Drone*

4. Une stratégie foncière à affirmer

1. Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière en maîtrisant l'urbanisation « au coup par coup »

La modèle de développement de la CACEM engendre une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de l'ordre de 321 hectares entre 2011 et 2021, représentant 23 % de la consommation foncière de la Martinique. Si une baisse du rythme de l'artificialisation est constatée ces dernières années, la pression foncière demeure forte, notamment à Fort-de-France et au Lamentin, où l'urbanisation s'étend en périphérie. L'habitat est le principal moteur de cette consommation foncière, suivi par les zones d'activités économiques et les infrastructures. Cependant, la raréfaction du foncier impose une révision des modes d'aménagement vers un urbanisme plus économe en foncier. La densification et la requalification des espaces urbains existants doivent être privilégiées pour limiter l'étalement et préserver les terres encore disponibles.

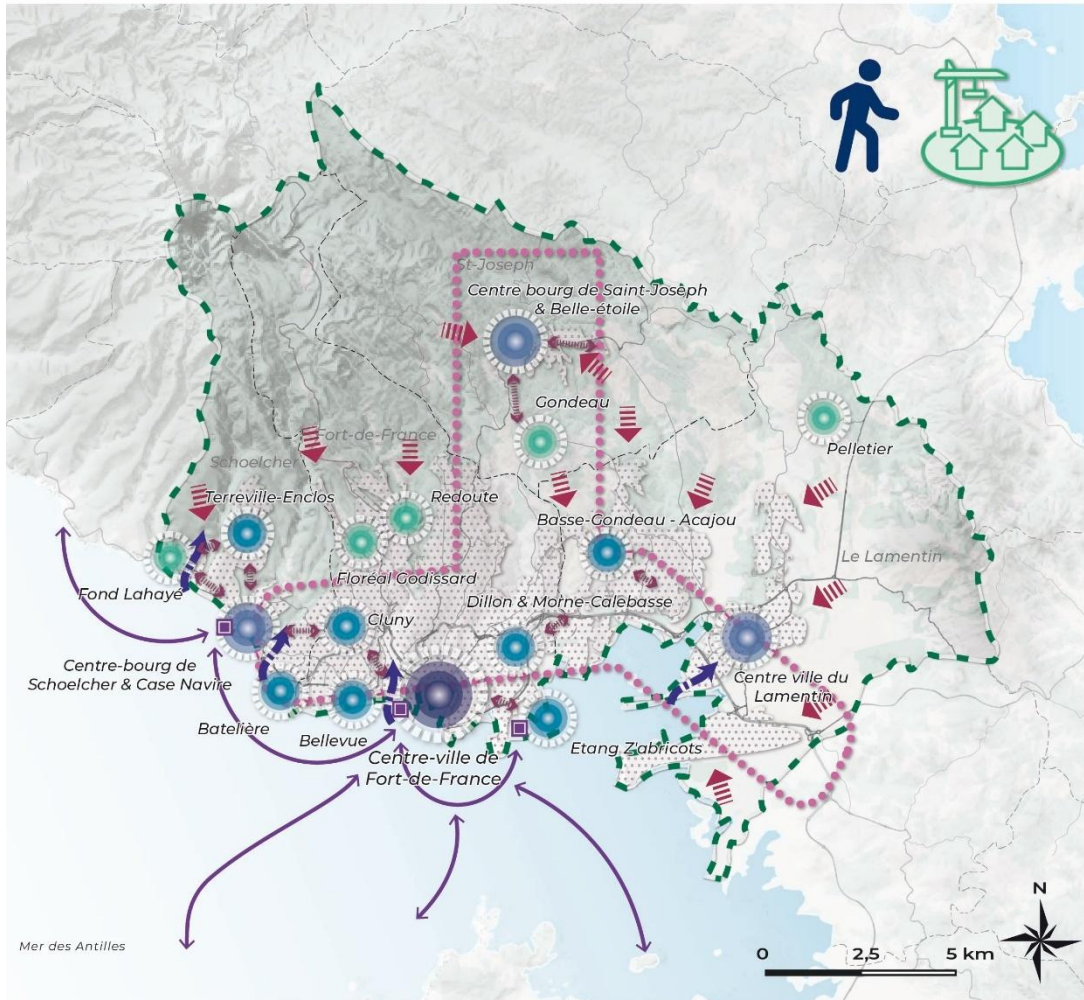
- Maîtriser l'urbanisation linéaire le long des axes et diffuse pour privilégier un modèle urbain pour sobre en foncier au service d'une nouvelle attractivité,
- Restreindre les extensions de l'urbanisation aux espaces suffisamment équipés en réseaux (eau, assainissement, déchet, voirie),
- Prioriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante,
- Optimiser les densités résidentielles existantes,
- S'attacher en priorité à reconquérir les friches et les espaces délaissés,
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » par une trajectoire en 3 temps :
 - ▶ 2021-2030 : tendre vers la réduction a minima de moitié de la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et

forestiers par rapport à la période de référence 2011-2020 (161 ha)

- ▶ 2031-2040 : amplifier les efforts de sobriété foncière avec un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation d'un tiers par rapport à la période 2021-2030 (112,5 ha)
 - ▶ 2041-2050 : poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation afin d'atteindre zéro artificialisation nette des sols en 2050 (90 ha)
- Envisager des procédures d'aménagement d'ensemble pour donner naissance à des programmes urbains mixte et qualitatifs sur le territoire,
 - Engager une stratégie de renaturation en identifier les espaces à rendre à la nature.

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT DE LA CACEM

Reconsidérer et bonifier le cadre urbain pour améliorer la qualité de vie des habitants



Une organisation urbaine de proximité, cohérente à l'échelle de la CACEM et plus durable
Organiser le territoire

- Polarité principale
- Polarité secondaire
- Polarité relais
- Polarité de proximité
- Anticiper l'avenir des polarités menacées par les risques naturels et littoraux
- Reconquérir les polarités stratégiques fragilisées pour leur redonner leur attractivité et leur animation

Des déplacements mieux organisés et plus sobres

- Promouvoir une ville des courtes distances
- Capitaliser sur l'offre de TCSP et de transports en commun
- Conforter et optimiser l'offre de transport maritime
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable avec des offres alternatives à la voiture individuelle

Une offre de logements renouvelée et redynamisée

- Développer une réponse aux besoins en logements qui s'appuie sur les potentiels existants et l'armature territoriale
- Adapter l'offre de logements pour fluidifier le parcours résidentiel des ménages et répondant à la demande sociale
- Requalifier le parc de logements dégradé et lutter contre le développement de la vacance

Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière en maîtrisant l'urbanisation « au coup par coup »

- Prioriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante et Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour tendre vers le « zéro artificialisation nette à horizon 2050 »



Schéma de Cohérence Territoriale de la CACEM

